



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique du sport

Question écrite n° 30938

#### Texte de la question

M Alain Madelain demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, s'il envisage, dans le cadre de la préparation de la loi de finances pour 1991, des subventions pour compenser la disparition de l'apport que représentait la publicité sur le tabac pour certaines manifestations sportives.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire fait partie actuellement des préoccupations majeures du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports et des fédérations sportives concernées. La récente loi votée par le Parlement vise à interdire toute publicité directe ou indirecte, et notamment le parrainage sportif, en faveur du tabac d'ici à 1993. En conséquence, le niveau zéro concernant le sponsoring des manifestations sportives sera atteint dans un délai de trois ans. Cette période transitoire doit permettre un large dialogue avec les professions concernées et les fédérations sportives afin d'envisager les mesures à prendre, en particulier la nécessaire diversification des sources de financement. C'est à cette concertation entre les différents partenaires que s'attache tout particulièrement le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports qui, vu le délai imparti, ne proposera pas de subventions compensatoires dans le cadre de la préparation de la loi de finances pour 1991.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Madelin Alain](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30938

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juillet 1990, page 3109